

Section Excellence (6 critères de 10 points)

- Critère #1 : Performance au sein des équipes nationales
- Critère #2 : Participation aux camps d'entraînement
- Critère #3 : Performance des Équipes A du Québec
- Critère #4 : Qualité des athlètes – reconnaissance MELS
- Critère #5 : Performance lors des Gants Dorés
- Critère #6 : Performance lors des Gants d'Argent

40 000 \$ de subventions à distribuer selon le modèle suivant :

- 10 000 \$: 1^{ère} position
- 5 000 \$: 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} position
- 4 000 \$: 5^{ème}, 6^{ème} position
- 3 500 \$: 7^{ème}, 8^{ème} position

- Sujet à approbation par le conseil d'administration de la FQBO et par le MELS
- Tous les entraîneurs identifiés doivent être certifiés de niveau III avant le 1^{er} avril 2011

Section Développement de la pratique sportive (8 critères – 60 points)

- Critère A : Compétiteurs affiliés à la fédération (10 points)
- Critère B : Participation aux Gants de Bronze (10 points)
- Critère C : Nombre de galas de boxe organisés (10 points)
- Critère D : Membres récréatifs affiliés (10 points)
- Critère E : Activités d'initiation et de récréation (Max. 5 activités – 5 points)
- Critère F : Entraîneurs affiliés (5 points)
- Critère G : Statut juridique OSBL (5 points)
- Critère H : Programme Sport-Études (5 points)

Autre changement : au critère A, les benjamins, cadets et juvéniles compteront dorénavant pour 5 membres chacun lors du calcul des boxeurs affiliés.

10 000 \$ à partager entre les clubs à même le budget courant de la FQBO :

- 3 000 \$: 1^{ère} position
- 2 000 \$: 2^{ème}, 3^{ème} position
- 1 000 \$: 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} position

- Sujet à approbation par le conseil d'administration de la FQBO
- Aucune restriction particulière au sujet de la certification des entraîneurs